

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le dix février, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 02/02/2017

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Jean-Paul BLANC, Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE, Mr Pierre SERVANTON.

Absent excusé : Mr Jean-Louis BIETRIX.

Mr Alain LIARDET, a été élu secrétaire de séance.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

1) - DETR 2017 - Priorité n°1 –ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 80-2016 du 23/11/2016, suite à une erreur comptable. Aménagement de l'appartement de l'Auberge des Trois Evêchés dans le cadre du maintien d'un service en milieu rural. Reprise des chiffres et pourcentages, suite à une erreur de 300€.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de rénovation du 2^{ème} étage de l'Auberge des Trois Evêchés, sis à Prads, afin d'apporter plus de décence au logement, vu son état actuel limité le confort de vie des occupants. Le conseil à l'unanimité, sollicite de l'état à travers les crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 pour améliorer le logement du seul commerce de la commune, il demande une aide financière de 30% afin de pouvoir réaliser le projet dans le courant de l'année 2017, et présente le plan de financement ci-après :

Subvention Etat –DETR 2017	30%	14250€
Subvention du Conseil Régional plafonné	25,26%	12000€
Autofinancement Commune	44,74%	21251€

Montant total : 47501€

2) - Partenariat entre la commune et l'Unesco Géoparc de Haute Provence.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer avec l'Unesco Géoparc de Haute Provence une convention de partenariat dans le cadre de l'activité de pleine nature liée à la Via Ferrata. Le conseil, vote à l'unanimité la convention de partenariat entre la commune de Prads Haute Bléone et l'Unesco Géoparc de Haute Provence.

3) - Attribution du gîte n°2 – Quartier La Aires au village de Prads.

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer le gîte n°2 du quartier des Aires à Monsieur Sylvain BALLAND, qui occupe actuellement le poste d'emploi d'avenir au sein des services techniques de la Commune. Celui-ci prendra possession des lieux lorsque le gîte sera libéré dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

4) - Convention de maîtrise d'œuvre avec le RTM – Modification du busage et renouvellement des réseaux d'alimentation d'eau potable et d'assainissement- busage situé au centre du village qui traverse le place, sous le RD 107.

Monsieur le Maire propose au conseil la convention de maîtrise d'œuvre avec le RTM, concernant les travaux référencés ci-dessus, travaux de réduction des risques de débordement du ravin de la traversée du village à Prads et reprise des réseaux humides. Le montant total de l'opération est de 300000€ hors taxes. Le conseil à l'unanimité, vote le principe d'une convention de maîtrise d'œuvre pour le montant indiqué ci-dessus et valide le montant des honoraires qui s'élèvent à 17500€ hors taxes.

5) - Adhésion à l'Agence technique Départementale

Monsieur le Maire indique que le Département des Alpes de Haute-Provence souhaite créer une Agence Technique Départementale destinée à accompagner les collectivités. Cette Agence, constituée sous forme d'un Etablissement Public Administratif, sera chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

A cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires dans les domaines qui seront définis par ses adhérents. Le siège de cette Agence est fixé à l'Hôtel du Département à Digne-Les-Bains.

Les missions d'assistance proposées consistent à intervenir sur différents champs de compétences (eau potable, assainissement et voirie) et à proposer plusieurs types d'intervention (Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage notamment) en fonction du besoin de la collectivité, de l'éventuelle offre privée et de l'expertise que l'Agence pourra amener aux adhérents. L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation, quant au recours aux prestations complexes et spécifiques, il fera l'objet d'une rémunération qui sera en fonction de la nature de la mission confiée. Le conseil valide.

6) - Création d'un impluvium au plateau de La Chaux de 100 m3. Confirmation de la délibération n°83-2016 du 23 novembre 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil de confirmer la délibération référencée ci-dessus au vue du dossier de demande de subvention « Aides au équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme ». Dispositif 7 – 6 – 2 du programme de développement rural de la Région - Volet « Equipement pastoraux collectifs ». Le devis de Mr Stéphane TRON est retenu et s'élève à 10945€ hors taxes. Le conseil à l'unanimité, sollicite la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le FEADER, pour une aide totale à 75%. Il approuve le plan de financement ci-après :

Subvention Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et FEADER	75%	8208,75€
Autofinancement commune	25%	2736,25€
	Total hors taxes	<u>10945,00€ HT</u>

7) - Appel à projet, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire demande au conseil de solliciter la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, suite à l'appel à projet référencé ci-dessus, afin de compléter son financement en faveur de la restauration de la Chapelle Saint Roch au hameau de Heyre. Le conseil à l'unanimité, confirme la volonté d'aboutir dans ce projet de rénovation de la chapelle de ce hameau, il sollicite la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projet pour un montant de 10450€, soit 20% du plan de financement.

8) - Programme Espace Valléen Pays Dignois - Aménagement sentier du refuge de l'Estrop.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet inscrit dans le programme Espace Valléen Pays Dignois. A ce titre il demande aux institutions d'apporter une aide financière afin d'accompagner le projet d'aménagement du sentier du refuge de l'Estrop. Le montant hors taxes des travaux s'élève à 53530€. Le conseil à l'unanimité, sollicite l'Etat à travers le Comité Interministériel de Massif Alpin (CIMA) et la Région P-A-C-A, il approuve le plan de financement ci-après :

Etat CIMA	20%	10706€
Région PACA	60%	32118€
Autofinancement	20%	10706€

Total hors taxes	100%	53530€

et s'engage à respecter les clauses du dossier et mettra en œuvre le projet après accord des deux financeurs.

8) – Charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Dans son courrier en date du 2 février dernier, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat demande à chaque commune de signer la Charte de soutien afin de soutenir et développer le secteur économique. Le conseil valide.

9) - Mise à jour de l'annuaire opérationnel du SDIS 04.

Dans le cadre du suivi des opérations, le centre de traitement des alertes et le Centre Opérationnel Départemental, sollicite les services de la commune pour différentes raisons. L'identification des personnes ressources est établie et transmis au SDIS.